

Département de l'Orne

Arrondissement d'Alençon

Commune de Chailloué

5 place de la Mairie – 61500

COMPTE RENDU SUCCINCT

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Commune nouvelle de CHAILLOUÉ

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Christian LELOUP.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : Mesdames BREBION Laëtitia, COESNON Martine, DUVAL Cécile, GAUME Isabelle et Messieurs ALEIXANDRE Emmanuel, ALEIXANDRE Jean-Claude, CHATEL Jacques, COUPARD Gilbert, CORU Vincent, DUHÉRON Franck, GALLOT Jérôme, GARNIER Francis, LELOUP Christian.

Etaient absents : Mme GARNIER Manuëla, POTTIER Marc, TABUR Denis

Excusés : Mme BOURGERIE Séverine a donné pouvoir à M. LELOUP Christian, M. ROBLIN Bruno a donné pouvoir à Mme COESNON Martine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Vincent CORU a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme Virginie Riant est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

- 1) Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2022 : Adopté à l'unanimité ;
- 2) Simplification du droit pour les collectivités territoriales et leurs groupements :
 - Mode de publicité de droit commun par publication papier. Adopté.
- 3) Délégation consentie au Maire : Adopté
- 4) Finance :
 - Subvention exceptionnelle pour l'APE « Les Cailloutins » : Adopté.
 - Fonds de concours Pôle Santé de Sées : Reporté au prochain conseil municipal
 - Fond d'Aide Financière Individuelle : refusé.
- 5) Limitation de tonnage : M. Le Maire propose de rencontrer le Département, la réflexion est en cours.
- 6) Questions et informations diverses :

Déchetterie de Sées :

Mme Brebion rapporte au conseil municipal, les décisions de la dernière Commission des Déchets de la CDC et nous informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, un badge sera obligatoire pour le passage à la déchèterie. Il faudra le commander à la CDC. Une communication avec toutes les informations sera faite prochainement sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21 heures.

A chailloué le 27/06/2022.

Le Maire, Christian LELOUP

